TENEA EXPLOITATION

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : C/o Tenergie, Arteparc de Fuveau, Bât. A,
Lieu-dit Plan de Fabrique, 13710 Fuveau

900 469 628 RCS Aix-en-Provence

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

- Compte de résultat

Certifiés conformes



TENERGIE
Présidente
Représentée par M. Nicolas JEUFFRAIN

COMPTE DE RESULTAT

	2022			2021
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				
Autres produits (1) (11)				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)				
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			121	
Total charges externes			*121*	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Charges de personnel				
Salaires et traitements				
Charges sociales (10)				
Total charges de personnel				
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Total dotations d'exploitation				
Autres charges (12)				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			**121**	
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(121)**	
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT			**(121)**	

© Invoke - Tableau annexe

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2022	2021
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS		
TOTAL DES CHARGES	**121**	
BENEFICE ou PERTE	**(121)**	

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

(3) Dont crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

© Invoke - Tableau annexe

TENEA EXPLOITATION

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : C/o Tenergie, Arteparc de Fuveau, Bât. A,
Lieu-dit Plan de Fabrique, 13710 Fuveau

900 469 628 RCS Aix-en-Provence

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

- Actif
- Passif

Certifiés conformes



TENERGIE
Présidente
Représentée par M. Nicolas JEUFFRAIN

BILAN ACTIF

	2022			2021
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances				
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	878		878	
Total disponibilités et divers	*878*		*878*	
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**878**		**878**	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**878**		**878**	

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

© Invoke - Tableau annexe

BILAN PASSIF

			2022	2021
Capital social ou individuel	Dont versé :	1 000	1 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			**(121)**	
		Total situation nette	*878*	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
		CAPITAUX PROPRES	**878**	
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
		Total dettes financières		
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
		Total dettes d'exploitation		
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
		Total dettes diverses		
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance				
		DETTES		
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GENERAL	**878**	

© Invoke - Tableau annexe

TENEA EXPLOITATION

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : C/o Tenergie, Arteparc de Fuveau, Bât. A,
Lieu-dit Plan de Fabrique, 13710 Fuveau

900 469 628 RCS Aix-en-Provence

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 13 juin,
A 11 heures,

Les associés de la société **TENEA EXPLOITATION** (ci-après la « *Société* ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (ci-après l' « *Assemblée* »), au siège de la Société et/ou par visioconférence, téléconférence, conformément à l'article 22 des statuts de la Société, sur convocation de son Président en fonction.

Sont présents ou représentés :

- **TENERGIE INVEST 4**, titulaire en pleine propriété de 510 actions
- **METHINVEST**, titulaire en pleine propriété de 490 actions

Seules associées de la Société, et propriétaires de la totalité des 1 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, composant le capital de la Société.

L'Assemblée est présidée par la société **TENERGIE**.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus à la Présidente et au Directeur Général,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation dudit rapport,
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion de la Présidente et le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport spécial de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des autres charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des Associés présents ou représentés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à la somme de (121) euros de la manière suivante :

ORIGINE

Perte de l'exercice	(121) euros

AFFECTATION

En totalité sur le compte « Report à nouveau »	(121) euros
A ouvrir au passif du bilan	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 878 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des Associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

(Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des Associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

(Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés)

L'Assemblée Générale décide, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom par les fondateurs préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des Associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des Associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

TENERGIE
Présidente
Représentée par M. Nicolas JEUFFRAIN

TENERGIE INVEST 4
Associée
Représentée par M. Nicolas JEUFFRAIN

METHINVEST
Associée
Représentée par M. Vianney FROMENT